



# La politique de gestion des controverses de Dorval Asset Management

Date de validation du présent document : 29/12/2023

L'approche ISR – Investissement Socialement Responsable – de **Dorval Asset Management** s'inscrit pleinement dans la logique de notre responsabilité fiduciaire : notre statut d'investisseur responsable nous engage tant vis-à-vis de nos clients et partenaires qu'auprès des entreprises dans lesquelles nous prenons des participations.

Cette approche repose sur (i) une politique d'engagement actionnarial, (ii) une politique d'exclusion, (iii) une politique de gestion des controverses et (iv) sur l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) au cœur même de l'ensemble de nos processus de gestion.

**Le présent document décrit la politique de gestion des controverses de Dorval Asset Management.**

## Table des matières

I. INTRODUCTION .....	4
II. IDENTIFICATION DES EMETTEURS CIBLES .....	4
III. PRISE EN COMPTE DES CONTROVERSES .....	5
IV. PERIMETRE D'APPLICATION .....	5
V. COMMUNICATION DE LA POLITIQUE.....	5
VI. CONTROLE.....	6



## I. Introduction

---

Une controverse ESG peut être définie comme un événement confrontant une entreprise à des accusations de comportement négatif en matière d'environnement (pollution, gestion des déchets, etc.), de social (respect des droits humains, du droit du travail, etc.) ou de gouvernance (manque de transparence, fraude, ...). Les controverses adressent notamment des sujets dans le cadre de la relation de l'entreprise à l'égard de ses parties prenantes (clients, fournisseurs, salariés, actionnaires, pouvoir public, collectivités, etc.).

L'objectif de la présente politique est de définir la prise en compte par la société de gestion des controverses qui concernent les valeurs détenues en portefeuille. Cette politique permet à **Dorval Asset Management** de rester autant que possible éloignée des entreprises ne respectant pas les principes de sa politique d'Investissement Responsable et d'atténuer ainsi le risque idiosyncratique supporté par les fonds qu'elle gère.

Cette politique est publiée sur le site internet de **Dorval Asset Management** et son respect est contrôlé par la Direction Conformité, Contrôle Interne et Risques.

## II. Identification des émetteurs ciblés

---

**Dorval Asset Management** s'appuie sur son partenaire MSCI et sur d'autres sources externes éventuelles (médias, brokers, etc.) pour l'alerter sur la survenance de controverses et leur nature.

La politique de gestion des controverses de **Dorval Asset Management** permet d'intégrer des impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans la gestion des fonds. Elle s'appuie sur la liste des controverses actualisée quotidiennement par MSCI qui peut être enrichie par les équipes de gestion (et validée par les représentants du Comité ESG)<sup>1</sup> :

- Pour tenir compte des dernières actualités et pallier ainsi une absence de mise à jour de la base MSCI,
- Pour assurer la complétude des valeurs suivies dans le cas d'une absence de suivi par MSCI (cas des petites capitalisations principalement).

L'ensemble des ajustements est recensé et daté. Les contrôles ex-ante et ex-post s'appuient sur un fichier de suivi mis à jour quotidiennement.

La politique de gestion des controverses de **Dorval Asset Management** définit 4 niveaux de controverses :

- Un drapeau **vert** indique l'absence de litige ou de faible intensité/gravité : pas de limite ;
- Un drapeau **jaune** indique un litige qui mérite d'être signalé : la valeur est limitée à 3% maximum de l'actif net de chaque fonds / mandat de gestion géré par Dorval AM<sup>2</sup> ;
- Un drapeau **orange** indique a minima un litige potentiellement sévère récent et toujours en cours d'analyse : la valeur est limitée à 1.5% maximum de l'actif net de chaque fonds ouvert géré par Dorval AM<sup>3</sup> et est exclue des portefeuilles de la Gestion sous Mandat ;
- Un drapeau **rouge** indique au moins un litige sévère : la valeur est interdite et devient ininvestissable pour tous les fonds ouverts et mandats de gestion de Dorval AM. Les controverses rouges sont systématiquement exclues des fonds ouverts<sup>3</sup> et des mandats de gestion.

---

<sup>1</sup> Le Comité ESG réunit la Direction Générale, les équipes de gestion, le Secrétariat Général, le service CCIR et les coordinateurs de l'Investissement Responsable

<sup>2</sup> Hors titres de créances de type TCN – cf. Point 4- Périmètre d'application

<sup>3</sup> Hors titres de créances de type TCN – cf. Point 4- Périmètre d'application



### III. Prise en compte des controverses

---

**Dorval Asset Management** définit une prise en compte des controverses en ligne avec la spécificité de ses gestions.

Pour l'ensemble des gestions, **Dorval Asset Management** adopte une approche systématique qui exclut dans les meilleurs délais les valeurs confrontées à des controverses jugées sévères (drapeau rouge) de son univers d'investissement.

Les sociétés ne respectant pas le Pacte Mondial de l'ONU sont classées en controverses rouge et sont donc ininvestissables.

La gestion actions européennes assure une analyse approfondie et proactive des controverses concernant les valeurs en portefeuille lors des réunions de gestion hebdomadaires. L'équipe de gestion procède à l'évaluation de la controverse qui, dans un délai de 24 heures à 10 jours maximum, peut aboutir – en coordination avec la Direction Conformité, Contrôle Interne et Risques – à l'exclusion de la valeur dans tous les portefeuilles où elle est présente.

Une procédure interne précise les modalités opérationnelles d'application de la politique de gestion des controverses.

### IV. Périmètre d'application

---

Les interdictions d'investissements sur les émetteurs sévèrement controversés s'appliquent à tous les fonds ouverts et mandats de gestion de Dorval Asset Management.

Les OPC externes que peuvent sélectionner les gérants de **Dorval Asset Management** ne sont pas concernés.

Dans le cadre de la gestion de fonds dédiés, **Dorval Asset Management** informera et encouragera ses clients à adopter la présente politique.

La liste actuelle des fonds ouverts de **Dorval Asset Management** pour lesquels cette politique s'applique est présentée ci-après :

- o Dorval Convictions
- o Dorval Convictions PEA
- o Dorval Manageurs
- o Dorval Manageurs Europe
- o Dorval European Climate Initiative
- o Dorval Manageurs Small Cap Euro
- o Dorval Manageurs SMID Cap Euro
- o Dorval Global Conservative
- o Dorval Global Allocation
- o Dorval Global Vision

La présente politique s'applique à tous les instruments financiers détenus en portefeuille. Toutefois, pour les titres de créances de type TCN, compte tenu des contraintes de liquidité et/ou de la capacité à négocier ces titres sur le marché secondaire, les limites de détention maximum seront applicables au fil des échéances de ces titres et aucun titre nouveau ne pourra être acquis tant que le seuil maximum prévu pour chaque niveau de controverse n'aura pas été franchi à la baisse.

### V. Communication de la politique

---

Toutes les parties prenantes sont informées du contenu de la politique via une information générale sur les politiques sectorielles et d'exclusion, publiée sur le site Internet de Dorval Asset Management.

## VI. Contrôle

---

Le respect de cette politique est contrôlé par la Direction Conformité, Contrôle Interne et Risques. La liste des émetteurs interdits est intégrée dans l'outil front-to-back afin de prévenir et de bloquer systématiquement tout investissement sur une société jugée comme sévèrement controversée.